



## **Pour lutter efficacement contre le tabagisme, ne serait-il pas temps de faciliter l'accès aux produits anti-tabac ?**

Avec 200 morts par jour<sup>1</sup>, le tabac tue 20 fois plus que la route. Pour le Comité National Contre le Tabagisme, c'est de loin la 1<sup>ère</sup> cause évitable de mortalité<sup>2</sup>.

À l'heure où 60 % des fumeurs français disent vouloir arrêter<sup>3</sup>, il faut les accompagner en facilitant leur accès aux substituts nicotiques (patchs, gommes, pastilles, sprays...). C'est un enjeu de santé. Et c'est aussi une question de finances publiques. La vente du tabac rapporte 15 milliards d'euros par an à l'État mais elle coûte plus de 45 milliards à la collectivité<sup>4</sup>. Une bien mauvaise affaire !

Fumer coûte cher, arrêter de fumer n'est pas gratuit !

Selon la Haute Autorité de Santé, il en coûte 180 € minimum pour 3 mois de traitement. Comme la Sécurité sociale ne rembourse que 50 €/an, le fumeur doit pouvoir compter sur ses seules finances et ce n'est pas le moment !

Franchement, qui se plaindrait de pouvoir acheter en parapharmacie des substituts nicotiques moins chers et délivrés en toute sécurité par des docteurs en pharmacie ? Pourtant, c'est interdit car seules les officines sont habilitées à les proposer.

Un comble ! En France, en 2014, on peut trouver des cigarettes électroniques partout, mais pas de patchs anti-tabac. On marche sur la tête !

Je profite de la journée mondiale sans tabac pour interpellier les pouvoirs publics : peut-on prétendre lutter contre le tabagisme, vouloir aider les fumeurs, et les empêcher d'acheter des patchs moins cher ?

Michel-Édouard Leclerc  
*avec l'engagement  
des 200 parapharmacies E.Leclerc*  
[www.michel-edouard-leclerc.com](http://www.michel-edouard-leclerc.com)



1/ Hill C. Épidémiologie du tabagisme. Rev Prat. 2012;62:325-9  
2/ [www.cnct.fr/impact-sur-la-sante-72/le-tabagisme-actif-premiere-cause-evitable-de-mortalite-prematuree-1-37.html](http://www.cnct.fr/impact-sur-la-sante-72/le-tabagisme-actif-premiere-cause-evitable-de-mortalite-prematuree-1-37.html)  
3/ [www.tabac.gouv.fr/rubrique-24168.php](http://www.tabac.gouv.fr/rubrique-24168.php)  
4/ Cour des Comptes, « Rapport d'évaluation sur les politiques de lutte contre le tabagisme », décembre 2012